

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 1

Artikel: Egalité de chances pour les femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le monde du travail

Cours de formation pour directrice de crèche

Le premier cours de formation de directrices de crèches s'est terminé à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne, le 4 décembre 1973.

Neuf femmes ont reçu une attestation qui confirme le programme suivi : 420 heures (60 journées) réparties sur deux ans. Ce cours s'adressait à des directrices de crèches en fonction, ou se préparant à prendre la responsabilité d'une institution pour jeunes enfants. En outre, les participantes au cours devaient avoir accompli antérieurement, une formation professionnelle complète.

L'objectif d'un tel cours est de donner à des responsables d'institutions pour petits enfants, une formation complémentaire qui leur permette d'assurer au mieux l'ensemble de leurs responsabilités.

Les éléments principaux qui ont composé ce programme de formation sont : pédagogie, psychologie, étude des problèmes propres à l'institution pour petits enfants. Techniques de l'entretien, de la conduite de réunion.

Information sur les techniques éducatives, l'hygiène, l'alimentation, le langage, la motricité. Des éléments de droit, de sociologie, de comptabilité ont également fait partie de ce programme d'étude.

Le succès de ces cours est tel que les directrices de crèches qui le terminent vont créer une association professionnelle dans le but, entre autres, de maintenir une formation continue. Un

deuxième cours, à l'intention d'une nouvelle volée de responsables d'institutions pour la petite enfance, est déjà prévu. On peut obtenir des renseignements à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne, Montolieu 19, 1010 Lausanne.

Il faut se réjouir que des femmes s'occupent de petits enfants dont les mères travaillent à l'extérieur de chez elles, éprouvent le besoin de mettre en commun leurs réflexions, leurs expériences. Cette communication établie entre différentes praticiennes de ce secteur important du travail social, ne peut que bénéficier aux tout petits qui sont l'objet de leurs soins. H. B.

Salaires-horaires en Suisse : Les femmes gagnent 58 % de moins

Une statistique récente montre qu'un homme suisse gagne en moyenne 58 % de plus par heure qu'une femme pour le même travail.

En 1972 le salaire horaire moyen d'une femme était de 5,54 francs (suisse) de l'heure et celui d'un homme de 8,75 francs (donc une différence de 3,21 francs de l'heure).

Cette étude montre que la différence diminue au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'habitants de la commune où est situé le lieu de travail. C'est à la campagne que les femmes sont le plus désavantagées : la différence des salaires féminins de la ville et de la campagne est en moyenne de 20,5 %. Mais pour les hommes cette différence se situe entre 8,9 et 7,1 %.

Enfin, les salaires masculins augmentent chaque année d'un pourcentage plus élevé que les salaires féminins. Ceci élargit encore la différence.

(NCR Handelsblad)

repris par Manpower Argus)

Egalité de chances pour les femmes

Le Conseil d'administration du B.I.T. a décidé d'inscrire la question de l'égalité de chances et de traitement pour les travailleuses à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail en 1975, à l'occasion de l'année internationale de la femme.

Les études entreprises par l'OIT font apparaître quelques progrès dans la situation des femmes dans la vie professionnelle ; toutefois, dans la plus grande partie du monde, elles se voient encore refuser une véritable égalité pratique et continuent à être en butte à la discrimination.

Le fait que la situation ne se soit pas améliorée plus rapidement depuis 1964, quand la Conférence a examiné pour la dernière fois le travail des femmes, donne à penser qu'il y a des difficultés graves et profondément enracinées qui s'opposent à leur intégration sur un pied d'égalité dans la vie économique.

L'examen de la question par la Conférence permettra sans doute de préparer le terrain pour une action au niveau national et international en vue de hâter la reconnaissance d'une véritable égalité aux femmes.

Une agente de la brigade féminine



Mme Eliane Dutruit, agente de police à Lausanne, nous a été présentée par son supérieur, le capitaine Lang, dans les bureaux de l'Office de contrôle du stationnement. Grande, élégante, sereine, elle paraît être estimée de ses chefs. Elle a 31 ans et elle est l'heureuse maman d'un garçon de dix ans. « Il y a quatre ans que j'exerce ce métier, qui me plaît beaucoup ».

— Combien d'agentes êtes-vous actuellement ?

— Huit : 3 agentes et 5 gardes.

— Quelle est la différence ?

— Notre travail est le même, mais l'agente de police a une formation plus poussée ; elle a en outre, effectué différents stages (prévention sociale, Brigade de la Jeunesse, Brigade scolaire) et il n'est pas impossible qu'elle puisse accéder à certaines fonctions touchant à la police judiciaire. La garde de police quant à elle, après sa formation, est également apte à remplir à satisfaction les tâches qui lui sont confiées (circulation, patrouilles, travaux de bureau).

— Estimez-vous votre profession compatible avec le mariage ?

— Tout à fait. Nous avons des horaires réguliers entre 7 heures et 18 h. 30. Une rotation de l'horaire de travail permet d'assurer une permanence pour la régulation du trafic aux heures de pointe.

— Trouvez-vous ce travail pénible ?

— Non. Il suffit d'avoir une bonne santé. Notre travail consiste à effectuer des patrouilles en ville, dans les parcs et promenades publiques, à régler la circulation, à assurer la rentrée et la sortie des classes d'école ainsi que du travail de bureau.

— Avez-vous beaucoup de contact avec le public ?

— Certainement. Bien entendu, ces contacts sont différents suivant la mission à effectuer. Le côté répressif est sûrement le moins agréable, mais il est toutefois nécessaire.

— Les automobilistes ne doivent pas vous craindre beaucoup, peut-être justement parce que vous êtes femme...

— Ne croyez pas cela. Nous ne cherchons pas à être craintes, mais, dans l'intérêt de tous les automobilistes, à ce que l'on respecte nos signes et nos ordres, notamment lors de la régulation du trafic. Nous ne rencontrons pas de difficultés particulières, mais il est vrai que certains conducteurs essayeront plus facilement de flatter une femme en uniforme qu'un agent. Je puis vous assurer cependant que leur comportement n'influence guère notre attitude à leur égard, s'ils ont commis une infraction.

— Pensez-vous exercer ce métier durant toute votre vie ?

— J'espère pouvoir l'exercer le plus longtemps possible.

Nous avons demandé au capitaine Lang, chef de l'Office de contrôle du stationnement, ce qu'il pense des agentes par rapport aux agents. Réglent-elles la circulation aussi bien que les hommes ?

— On ne peut pas mettre les agentes et les agents en opposition. Chez les uns comme chez les autres, certains sont plus aptes à exercer cette activité. C'est une question de tempérament, de maîtrise de soi, de sérénité. Comme leurs collègues masculins, nos agentes de police savent commander calmement, gentiment mais fermement, avec des gestes clairs de chef d'orchestre, et être aimables. Il faut dire aussi qu'une femme en uniforme est l'objet de beaucoup d'attention de la part du public. Elles doivent être habillées d'une façon uniforme, mais une certaine liberté est laissée pour le détail de leur apparence.

— Madame Dutruit, votre mari voit-il d'un bon œil, le fait que vous exerciez cette profession ?

— Dans l'ensemble, oui, je crois.

— Peut-être y a-t-il chez lui un tout petit peu de jalousie ?

— Peut-être ! Mais en tout cas, mon métier ne dérange en rien notre vie de famille. Pas de travail de nuit, ni le dimanche, à part quelques exceptions l'éte.

— Votre fils doit être fier de vous !

— Oui, en quelque sorte.

— Une maman agente de police n'éclipse-t-elle pas un peu le papa ?

— Non, pas chez nous en tout cas. Mon mari, qui est monteur-électricien, est aussi sportif, et notre fils l'admire beaucoup.

Avez-vous dû passer un examen pour entrer à la Brigade féminine ?

— Plusieurs ! D'abord un test de connaissances générales, telles qu'orthographe, arithmétique, géographie et histoire, puis un examen chez le médecin de la ville et un psychiatre, et pour terminer une enquête effectuée par la Police judiciaire.

— Et maintenant que vous voilà devenue agente de police, pouvez-vous me décrire l'une de vos journées de travail...

— Elles sont très bien réparties : environ deux heures dans la rue (patrouilles et régulation du trafic) puis deux heures au bureau. Les travaux intérieurs comprennent la rédaction des rapports, demande d'identités, recherches diverses, etc.

Il régit au sein de la Brigade féminine une ambiance agréable et j'espère vivement que d'ici peu le nombre des candidates s'intéressant à notre profession va s'accroître de façon satisfaisante. J.T.

Informations - 3^e âge

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), vient de mettre sur pied une commission d'étude des problèmes de la vieillesse.

Cette commission comprend quatre Romands :

M. René Burnet, chef du Service de la Santé publique, Lausanne, Dr J.-P. Junod, médecin-chef de l'Hôpital Gériatrique, Genève, M. Philippe Monnier, chef du Service d'Assistance publique, Neuchâtel, Mme Armine Scherler, Centrale d'Information vieillesse, Lausanne.

La Commission a été chargée d'étudier les questions relatives à l'aide aux personnes âgées, au recrutement et à la formation du personnel nécessaire pour que cette aide soit efficace, ainsi que les problèmes d'ordre social et occupationnel, soulevés par la mise à la retraite.

La Société suisse de gérontologie a tenu sa séance médico-sociale annuelle à Genève dernièrement. Trois thèmes ont fait l'objet des nombreux travaux présentés : la formation gériatrique du personnel paramédical, le rôle des hôpitaux et des Centres de jours et la situation du médecin face aux problèmes suscités par l'application des méthodes de soins intensifs.

La prochaine réunion de la Société suisse de gérontologie aura lieu au printemps 1974 à Lucerne, conjointement à la réunion de la Société Suisse de médecine interne.

L'agente de la circulation

QUALITÉS REQUISES

Etre de nationalité suisse.
Jouir d'une bonne santé. Avoir une bonne instruction et une réputation irréprochable.

Formation préalable :

Etre de préférence en possession d'un certificat d'études ou de fin d'apprentissage.

Lieu de formation :

A Genève : Gendarmerie (Brigade des agents de la circulation).

A Lausanne : Caserne de police, Av. Florimont 1.

Age minimum : 20 ans.

Age maximum : 40 ans.

Durée de la formation :

N'est pas la même dans toutes les villes.

A Lausanne, 4 mois.

(dans le canton de Vaud, on l'appelle agente de police)

PROGRAMME DES COURS :

(celui-ci a été établi pour le chef-lieu vaudois.)

Instruction générale : français, 70 h., rédaction de rapports, 30 h.

Formation professionnelle : Les tâches et les moyens de la police, 25 h. Formation morale, 15 h. Notions de droit civil, 8 h. Droit pénal, 20 h. Service intérieur et extérieur de police, 14 h. Etude des lois, 45 h. Police des étrangers et registre civique, 8 h. Code rural, 5 h. Règlement général de police, 15 h. Prescriptions municipales concernant les chiens dans les parcs et promenades, 2 h. Mission du service juridique, 4 h.

Instruction spéciale : dactylographie, 50 h. Les signes du planton de circulation, 30 h. Cours sanitaire et cours sur les premiers soins à donner aux blessés, 20 h. La brigade antibruit, 2 h. Connaissance de la ville, 40 h. Exercices pratiques dirigés, 10 h.

Conférences avec ou sans visite données par différents professeurs, 31 h.

Examens finals.

A l'issue de ces cours, les élèves subissent des examens finals. (A Lausanne, seules les trois agentes de police actuellement en fonction à Lausanne ont reçu, après un stage pratique prolongé, une attestation de l'Ecole des polices municipales vaudoises.)

La demande :

Très grande à Genève et à Lausanne où l'on a des difficultés à trouver du personnel, alors que Berne refuse des candidatures...

Perspectives d'avenir :

Promotion éventuelle jusqu'au grade de sous-officier ; une mutation dans une autre activité du Corps de police peut être envisagée.

Syndicat défendant la profession :

Fédération suisse des fonctionnaires de police.

Avantages sociaux :

Uniformes et équipement complet, abonnement de téléphone payé, libre parcours sur transports publics urbains, indemnité p. inconvénients de métier (comprise dans le salaire), 3 semaines

de vacances annuelles au minimum. Caisse de retraite comme le personnel communal.

L'offre :

Une profession variée, originale et passionnante, en uniforme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire :

44 heures par semaine, entre 7 h. 30 et 18 h. 30 ; services occasionnels le dimanche (manifestations ou autres).

Congés :

En principe tous les samedis après-midi et dimanches.

Salaire (Vaud) :

Agentes de police : classes 23 à 20 : fr. 18 650.— à 24 450.—, 13e salaire en plus. Gardes de police : classes 23 à 21 : fr. 18 650.— à 23 450.—, 13e salaire en plus.